Dans l'après-midi d'hier, les patrons ont tenu deux réunions privées pour étudier les moyens de mettre fin à cette grève.

Dans la soirée, un millier d'ouvriers se sont réunis à la salle Pétrelle et bien qu'ils n'aient aucun fond de réserve, aucune caisse de secours, ils ont résolu de continuer la grève. Ils reront de nouveau réunis, cette après-midi, pour étudier plus spécialement la question des maisons anglaises. Ces dernières qui sont une cinquantaine à Paris occupent un grand nombre d'ouvriers ; elles paient les pompiers, non à l'heure, mais aux pièces. Ceux-ci réclament surtout l'affichage d'un tarif fixe dans les ateliers.

Une nouvelle qui demande confirmation

D'après un journal belge, l'Italie aurait promis, en cas de guerre de la France avec l'Allemagne, de faire passer trois corps d'armée par l'Autriche pour opérer en Alsace avec l'armée allemande.

Cela garantirait M. de Bismarck contre des velléités de l'Italie de faire une paix séparée avec la France. Mais l'Autriche n'a pas encore accepté cette violation de son territoire et, quoique rien n'étonne de la part de MM. de Bismarck et Crispi, cette nouvelle demande confirmation.

Actionnaires mécontents

Plusieurs actionnaires du South Eastern Railway, de Londres, annoncent que, à la prochaine assemblée des actionnaires, ils désapprouveront le Conseil d'administration, si le train spécial, organisé pour le transport à Londres du général Boulanger, est à la charge de la Compagnie.

Une brochure intéressante

Le ministre de l'intérieur vient d'interdire l'entrée en France d'une brochure imprimée à Bruxelles et portant comme titre : *La fin du Sénat — Ses derniers actes — Sa mort anticipée.*

C'est un véritable pamphlet, dirigé à la fois contre le Sénat et contre la Haute Cour de justice.

Violent orage à Paris

Paris, 30 avril, 3 heures. — Un orage des plus violents, accompagné de grêle, éclate sur Paris.

Le ciel est assombri à ce point que, dans la plupart des magasins, on a dû allumer le gaz.

Aux Champs-Elysées, où se trouvaient nombre de promeneurs, les kiosques de bouquetiers furent vite remplis ; ce fut alors un sauve-qui-peut général.

Avenue de l'Opéra, deux chevaux, terrifiés par l'orage, se sont emballés dans la direction de la place du Théâtre-Français.

Il n'y a pas eu d'accidents de personnes.

La pluie tombe à torrents.

Une communication téléphonique nous apprend qu'au Champ de Mars tous les chantiers extérieurs viennent d'être abandonnés par suite de l'orage.

Paris, 30 avril. — Le bruit s'est rapidement répandu que le tonnerre était tombé sur la tour et y avait causé d'importants dégâts.

Renseignements pris il n'y a rien de vrai dans ce bruit.

Les ingénieurs de M. Eiffel ont parfaitement vu les éclairs dans la tour ; ils croient même que la foudre a éclaté dans cette dernière ; mais personne n'a rien ressenti et l'immense construction n'a pas été endommagée.

Les orages ont été prévus et des dispositions particulières ont été prises pour en éviter les désastreux effets.

TABLEAU DE STATISTIQUES

L'édition commerciale du *Journal de Roubaix* et le *Bulletin des Laines* ont publié un tableau dans lequel ont été réunis des renseignements bons à consulter par le commerce et l'industrie des laines.

Des tableaux graphiques permettent de suivre les fluctuations de cours des peignés et des laines brutes durant les dernières années.

Ces tableaux sont en vente, au prix de un franc, dans nos bureaux, à Roubaix, rue Neuve, 17, et à Tourcoing, rue des Poutrains, 42.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une conférence, organisée par le Comité roubaisien du Parti national, aura lieu le dimanche 5 mai, date anniversaire de la réunion des États généraux de 1789.

Les orateurs qui prendront la parole sont MM. Millevoye, député, et Daroulède.

Cette conférence sera donnée dans la salle Dominique à quatre heures.

La rue Newcommen. — Pendant quinze jours, du 1er au 15 mai prochain, le projet et les pièces concernant le classement et fixation des alignements de la rue Newcommen, seront déposés au secrétariat de la Mairie où les habitants pourront en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, les 16, 17 et 18 du dit mois, de 3 à 4 heures du soir, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, M. Louis Pluquet, maire de Croix, recevra les réclamations et les observations relatives à l'utilité publique du projet dont il s'agit.

A travers le champ de foire. — A tout seigneur tout honneur ! Parlons un peu, si vous le voulez bien, du *Théâtre des Familles*, dirigé par la famille Delhaye.

La troupe est très signalée cette année. C'est bien, en effet, le théâtre des familles. Un spectacle décent, varié, intéressant, voilà plus qu'il n'en faut pour amener, chaque soir, dans la coquette loge du boulevard Gambetta, un public nombreux et choisi.

Nous avons assisté, mardi soir, à une représentation hors ligne. Il nous faut citer d'abord M. Stéfana, l'*homme reptile*, qui est un *disloqué* extraordinaire. Rien de plus curieux que de le voir boire et manger la tête en bas, dans une position où tous ses membres sont retournés. Il est certains moments où l'on ne peut se rendre compte de ses mouvements et de ses attitudes. Les jambes se trouvent au-dessus de la tête, les bras sont invisibles ; bref M. Stéfana est un vrai prodige de dislocation et d'adresse.

Mesdemoiselles Delhaye sont aussi des acrobates merveilleuses et qui récoltent, chaque soir, des applaudissements bien mérités. Citons aussi M. Antoni, un équilibriste qui n'a pas son pareil pour jongler avec les objets les plus divers. Les bouteilles sont soumises par lui à des prodiges d'équilibre, les bâtons, les verres, les morceaux de bois, les couteaux volent dans l'espace avec une vitesse vertigineuse, pour retomber à la volonté de l'artiste.

Quand nous aurons dit qu'à chaque représentation, cet lieu des expériences extraordinaires de *spiritisme* et *des pantomimes* d'une originalité toute anglaise, il est certain que le public ne laissera pas s'enfuir la foire de Roubaix sans aller rendre visite à la famille Delhaye. Nous avons oublié de parler des tableaux mythologiques qui sont également une des grandes attractions du théâtre. Toute la troupe, dans des costumes d'une fraîcheur éclatante, représente les plus jolis tableaux de l'empire des dieux, avec des apothéoses féeriques, des cascades irradiées de lumière et des apparitions de naïdes.

A voir aussi parmi les loges de la foire un modeste théâtre qui porte le nom de *Palais des singes*. Ceux qui s'intéressent aux charmants animaux qui ressemblent à l'homme (d'aucuns ont dit que c'était l'homme qui leur ressemblait) trouveront là une splendide collection de singes. En pleine liberté dans une jolie cage, ils se livrent à toutes leurs espiègleries sous l'œil du spectateur, avec des mouvements humains, des jeux de physionomie, des sauts et des exercices très curieux à étudier.

Le directeur du *Théâtre des perroquets savants* vient d'avoir une excellente idée. Il donnera jeudi des matinées exclusivement consacrées aux familles. Nous engageons ceux de nos lecteurs qui n'ont pas encore conduit leurs enfants à ce spectacle extraordinaire, à le faire bientôt. Ils ne perdront pas leur temps. On sait que de tous les volatiles, les perroquets sont les plus difficiles à dresser. Eh bien, le directeur de ce charmant théâtre, fait exécuter à ses *pensionnaires*, de véritables tours de force.

Les artistes perroquets ne parlent pas, c'est là leur moindre qualité, mais, en revanche, ils étonnent par la grâce qu'ils déploient dans les véritables pantomimes qu'ils jouent devant les spectateurs.

Nous n'avons pas encore parlé d'un spectacle qui attire chaque jour un grand nombre de public. C'est le théâtre du *Cowpeur dattées*. Le titre n'est pas [illegible] ; car c'est une femme qui coupe des [illegible]. C'est encore un effet d'optique très intéressant. Ajoutons que ceux qui désirent connaître le *truc* le peuvent facilement. Moyennant un petit supplément, on vous initie aux mystères de la décapitation.

Nous apprenons que le dompteur Jaccometti qui a été griffé au bas-ventre par le terrible lion Romulus de la Ménagerie lorraine, dimanche à 3 heures, est toujours dans le même état. C'est un élève de Pezon qui le remplace et fait travailler les redoutables carnassiers avec une crânerie remarquable.

Le saoû d'un cabaret. — *Les suites d'un repas. — La rixe. — Un mobilier brisé.* — La rue de Tourcoing a été, lundi soir, le théâtre d'une rixe d'où a résulté le sac d'un cabaret tenu par M. Richard Smaele.

L'estaminet Richard est situé rue de Tourcoing, juste au coin de la rue Saint-Maurice. Il est généralement fréquenté par des employés et des ouvriers très rangés et très tranquilles, et c'est la première fois, paraît-il, qu'une scène de ce genre se passe dans cet établissement.

Lundi à 10 h. 1/2 du soir, après un repas fort copieux, les frères Lammelin buvaient à une table de l'estaminet, chantant et riant, lorsque M. Octave Smaele, ajusteur chez M. Martin, arriva et se plaça à une table voisine des deux frères.

La conversation ne tarda point à devenir générale et M. Octave Smaele fut invité à venir boire à la table commune.

Tout d'un coup, sans aucun motif, Jules Lammelin se précipita sur l'invité, menaçant de lui faire un mauvais parti.

Le cabaretier intervint alors et mit l'agresseur à la porte.

Rendu furieux par ce brusque renvoi, Jules Lammelin se rua sur la malheureuse porte qui n'en pouvait rien, et d'un seul coup l'enfonça. Ayant réussi ainsi à pénétrer de nouveau, il s'empara des chaises et les lança à droite et à gauche, faisant un bris épouvantable de tout ce qui se trouvait sous sa main. Une magnifique pendule qui se trouvait au-dessus de la porte de la cour, n'a pas trouvé grâce devant ce forcené.

L'aspect de la salle est lugubre, glaces et boiseries sont cassées, brisées, les débris jonchent la salle. Les chopes, les bouteilles, les rideaux sont éparpillés en miettes de tous côtés.

La police avertie arriva et ce ne fut pas sans essuyer des coups et des outrages qu'elle réussit à s'emparer de ce furieux.

Les dégâts mobiliers sont évalués à 5 ou 600 francs.

Un enfant évanoui. — La place de la Liberté a été lundi mis en émoi par un enfant de 9 ans, le petit M..., qui tombait comme une masse sur le pavé.

On crut d'abord qu'il venait de mourir, mais on s'aperçut bientôt qu'il était seulement évanoui. Le pauvre petit venait d'être pris d'une syncope.

On le transporta immédiatement à la pharmacie Delarra où il reçut des soins immédiats.

Il n'a pas tardé à reprendre connaissance et a été reconduit à son domicile 4, rue de Tourcoing.

Un accident. — Un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences est survenu, [illegible], dans la rue de Lille.

Le sieur Alfred Bons, demeurant 56 rue de Bouvines, a été renversé par le chariot de M. Fontier, marchand de bois, rue du Moulin de Roubaix.

On s'empressa d'arrêter les chevaux, et nous espérons que M. Alfred Bons, en sera quitte pour beaucoup de peur et les quelques contusions qui ont nécessité son transport à domicile.

Le quart d'heure de Rabelais. — Dans la soirée de lundi, quatre individus entrèrent chez M. V... cabaretier, au coin de la rue de la Conférence et de la Grande-rue et se firent servir à boire.

Puis ils allèrent dans la cour et s'emparèrent d'une brosse qui se trouvait sur un cuvier. Le patron de l'estaminet ayant réclamé le prix de ses consommations, les étrangers buveurs refusèrent d'en solder le montant, en prétendant qu'il était plus *chic de boire à l'œil*. Puis, ouvrant la porte, ils prirent la fuite.

Mlle V..., âgée de dix-sept ans, se mit à la poursuite des fugitifs et aidée par M. Descamp, gardien du cimetière, parvint à arrêter le nommé Denis O...

Ce dernier s'écria, en parlant au garde : « Tu n'es pas le droit de m'arrêter, tu n'es pas de la police, et je vais te *casser la g...* ! »

Sans prendre garde à ces menaces, le garde du cimetière se mit en route pour conduire son insulteur au poste de police. Il fut suivi par un des consommateurs, le sieur Adolphe B... qui se mit à débiter, lui aussi, un vocabulaire d'injures.

Heureusement, que M. Jules V..., garçon boucher, qui passait justement dans la rue, prêta main forte, et avec son aide, on parvint à conduire au dépôt, les deux consommateurs peu commodes.

Un incendie à Baisieux. — Mardi, à neuf heures du matin, un incendie s'est déclaré dans la ferme Masse, occupée par M. Desfontaine-Roger, hameau de Sin, près de Baisieux.

Une machine à battre le blé était installée dans la grange. Des étincelles ont communiqué le feu à un tas de gerbes ; les flammes se propagèrent avec une effrayante rapidité. Il a été impossible d'arrêter la marche du feu qui a réduit en cendres les granges, remises, écuries, étables, bergerie, ainsi que tous les instruments aratoires. Les bestiaux et les moutons ont été sauvés.

Les pompiers de Chéreng, de Sailly, de Camphin et de Willems, étaient venus se joindre à ceux de Baisieux, mais, comme nous le disons plus haut, tous leurs efforts furent inutiles. Ils ont toutefois préservé le château situé à quelques pas de la ferme.

Les pertes sont évaluées à 40 000 fr. Il y a assurance.

Un individu qui refusait de faire la chaîne a été arrêté pour outrages aux représentants de l'autorité.

La gendarmerie de Lannoy a commencé une enquête.

Chéreng. — M. Edouard Dujardin, garde-champêtre de Chereng, depuis 52 ans, est mort. Il avait reçu une médaille d'honneur du ministre de l'intérieur, une du comice agricole, une de la société protectrice des animaux, et une médaille commémorative offerte par ses collègues du canton de Lannoy, [illegible] le doyen depuis longtemps.

Ecole nationale des Arts Industriels de Roubaix. — Cours de physique et de chimie, rue du Collège, professeur : M. A. Béchin.

Cours de chimie, jeudi 2 mai à 8 h. du soir. — Carbures d'hydrogène. — Classification. — Propriétés générales.

Parents soigneux et économes profitez des vacances de Pâques pour vérifier les vêtements et les literies de vos pensionnaires, et envoyez-les à la **GRANDE TEINTURERIE SONNEVILLE, 11, rue du Vieil-Abreuvoir,** qui les remettra à neuf à votre entière satisfaction. 345-6

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

CHEMIN DE FER DU NORD

Billets d'aller & retour pour l'Exposition

« La Compagnie du chemin de fer du Nord a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition universelle, elle met en distribution, au départ de toutes les stations de son réseau situées au delà d'un rayon de 80 kilomètres de Paris, des billets spéciaux d'aller et retour, de 2e et 3e classe, à destination de Paris, au prix d'un billet simple.

« Ces billets, pour être rendus valables, doivent être utilisés dans les conditions et aux dates ci-dessous :

» ALLER : Départ de Roubaix, le vendredi 3 mai à 9 h. 53 soir.

» RETOUR : Départ de Paris, nuit du 8 au 9 mai, à minuit 50.

» *Avis essentiel.* — Il ne sera fait aucun enregistrement de bagages. Le nombre de billets étant limité, on est prié de se les procurer à l'avance. »

TOURCOING

Dans la première séance du Conseil général, M. Charles Jonglez a déposé le vœu suivant :

« Au nom de la Chambre de Commerce de Tourcoing, le soussigné a l'honneur de prier le Conseil général de vouloir bien émettre un vœu en faveur du prompt achèvement de l'embranchement du canal de Roubaix vers Tourcoing, projet décidé depuis longtemps en principe et n'ayant reçu jusqu'ici un commencement d'exécution que par quelques expropriations de terrains. »

M. Laguerre à Tourcoing. — Nous apprenons que M. Georges Laguerre, sur l'invitation de ses amis de Tourcoing, viendra faire ici une conférence et présider un banquet, le dimanche 12 mai prochain.

Le procès soulevé à propos du théâtre menace de durer longtemps encore. L'enquête ordonnée par le tribunal de commerce devait avoir lieu, à l'audience de mardi, mais on a dû surseoir à cette mesure d'instruction M. Morel-Lecomte ayant fait appel du jugement qui autorisait MM. Debuquoy et Grau à faire la preuve des faits allégués par eux.

Accident de travail. — Un accident est survenu, lundi matin, à l'établissement de M. Pollet, rue de la Chapelle.

Un homme de peine, Pierre [illegible], âgé de 31 ans et demeurant rue de [illegible], a reçu une blessure à la cuisse gauche par une tige de fer qui s'est brisée.

Le blessé a reçu les soins de MM. les docteurs Fichaux et Vanneufville, mandés en toute hâte ; la blessure est tellement grave que Vennier a été conduit d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

La jeune fille dont nous avons annoncé la tentative de suicide, est maintenant connue, c'est une nommée Florine Loef, née à Tourcoing et demeurant rue Auber, 60. Elle est hors de danger, mais elle n'a pas encore voulu dire quelle était le motif qui l'avait poussée à se suicider.

Procès-verbal. — Procès-verbal a été dressé pour coups volontaires envers les nommés Vandecastel Henri et sa femme, par les nommés Emile et Désiré Vandecastel, frère du plaignant.

LILLE

Chronique des arts. — NOS ARTISTES AU SALON :

PEINTURE. — Krabansky (Gustave). — Les ateliers au village.

Lacote (Mme Marthe). — Après le bal.

Lecreux (Gaston). — Pavots.

L'écuyer de Villers (Mlle Anna). — Portrait de M. E. de V...

Lefebvre (Augustin). — Mlle Simonnet dans le rôle de Rosenn du *Roi d'Ys*.

Lefebvre (Paul). — Le chimiste. — Aux champs.

Lefeune (Adolphe). — Maison en ruines du hameau abandonné « La Désirée. »

Lelièvre (Maurice). — Le pré de la Chesnaye.

Leroy Saint-Aubert. — La mare.

Lesur (Victor) — Communiantes.

Lhermite (Léon). — Claude Bernard. — Les laveuses.

Lhomme (Victor). — Une veuve.

Maroniez (Georges). — Le labour. — Le soir.

Masson (Arthur). — Coin d'atelier.

Masson (Ernest). — Le berger ; — Au champs.

Médard (Jules). — Panier de fleurs

Merlin (Victor). — Portrait de Mlle H. H... — Portrait de M. Chadourne.

Moreau-Daschanvre. — Portrait de M. L.-P..., de l'Institut, député du Nord.

Moricourt (Léon). — Le foyer ; — L'oiseau.

Nonclercq (Elie). — Chenil du Tréport.

Perdreau (Arthur). — Soir d'été.

Pluchard (Henry). — La batteuse.

Porchez (Louis). — Chaumières.

Poulain (Gustave). — Chrysanthèmes.

Reiz (Eudes de). — Bois du Touquet.

Richet (Léon). — Forêt de Fontainebleau.

Sauvage (Marcel). — La houle.

Seulbert (Jules). — La vague.

Schoutteten (Louis). — Soir.

Stévenart (Ferrand). — Matin en automne ; — Mon ami H. D...

Tattegrain (François). — Louis XIV aux dunes.

Weerts (Jean Joseph). — Portrait du poète Jean Bertheroy ; — Portrait de Jeanne.

Winter (Pharaon de). — Pendant la neuvaine.

(*A suivre*).

Sport. — Nous avons donné, hier, un compte-rendu du cross-country organisé par le *Riding-Club* de Lille. Complétons notre récit en donnant l'ordre d'arrivée :

1er, *Carlo*, à M. A. b. d'Hespel ; 2e, *Flaying-Squals*, à M. Georges Mabille ; 3e, *Caramel* à M. L. de [illegible]

Vers [illegible] MM. Hermann, lieutenant au [illegible] et D. St Ilieurs.

Pendant [illegible] le jalon de M. Aug. [illegible] a été disqualifiée pour avoir [illegible] obstacle.

Les prix et fleurs ont été distribués par le colonel Jacquey, du 43e d'infanterie, et cette charmante réunion s'est terminée par un lunch auquel ont pris part tous les invités.

Un accident mortel s'est produit, mardi après-midi, rue des Fleurs. Un ouvrier peintre, Louis Delfaux, âgé de 29 ans, est tombé d'une hauteur de sept mètres. La mort a été presque instantanée.

CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

SESSION D'AVRIL

Suite de la séance du mardi 30 avril 1889

La séance est ouverte à 3 heures 20, sous la présidence de M. Testelin, président.

M. Dubois, secrétaire, est au bureau ; il donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations. M. Saisset-Schneider arrive à la séance.

Les vœux

Le défilé des vœux, commencé la veille, continue.

M. Degroote dépose un vœu demandant que les circonstances atténuantes soient applicables en matière de douane.

M. Marie-Souffleté dépose un vœu tendant à ce que des billets d'aller et retour soient délivrés de la gare de Landrecies pour celle d'Avesnes ; il émet ensuite les trois vœux suivants que nous croyons devoir reproduire in-extenso à cause de leur importance.

« Le conseiller général soussigné émet le vœu qu'une modification importante soit apportée au tarif de douanes concernant l'entrée en France des houblons étrangers afin de remédier à la situation désastreuse dans laquelle se trouve actuellement la région houblonnière de notre département.

» La loi du 16 avril 1857 avait fixé les droits de douane belges et allemands en tant que tarif général à 45 fr. par 100 kilogrammes.

» En 1873 le tarif général a été élevé à 54 fr. en 1881 il a été abaissé à 15 francs, aujourd'hui, par suite d'un taux conventionnel, le taux des droits n'est plus que de 12 fr. 50 par 100 kilogrammes.

» De sorte que, malgré la réduction considérable des plantations, la culture du houblon, qui était autrefois la source principale de prospérité du canton de Landrecies, du Cateau, de Cary et dans les Flandres, est bien loin d'offrir un prix rémunérateur pour tous les sacrifices que les planteurs s'imposent, et cette culture devra fatalement disparaître si elle n'est pas protégée de façon à empêcher l'invasion toujours croissante des produits étrangers qui rend la vente de nos houblons de pays pour ainsi dire impossible, ou à taux de beaucoup inférieur au prix de revient.

» En conséquence, le soussigné fait un pressant appel au conseil général pour qu'il soit porté un prompt remède à cet état de choses si préjudiciable aux intérêts des cultivateurs de notre région, [illegible] pour [illegible] 1873 [illegible] 54 francs par 100 kilogrammes [illegible] de la [illegible] de 12 fr. 50, et que les Compagnies de chemin de fer appliquent au transport des perches à houblon le tarif réduit dont profitent les Compagnies houillères pour les perches qui servent aux travaux des mines.

» Le conseiller général soussigné a l'honneur d'émettre le vœu que le gouvernement renouvelle auprès du gouvernement anglais ses démarches afin que le marché anglais soit ouvert à nouveau à nos bestiaux français.

» Si les animaux gras ne se vendent plus à un prix rémunérateur pour nos cultivateurs du Nord, qui paient cependant bien cher le bétail maigre sur pied et qui sont si éprouvés par la crise agricole, la prohibition du marché anglais qui existe depuis plusieurs années en est une des causes principales. Car, avant l'application de cette mesure rigoureuse, il était expédié chaque semaine du marché de la Villette à destination de Londres huits cents bœufs et vaches propres à la boucherie, sans compter les moutons, veaux et porcs.

» En conséquence, le soussigné prie le Conseil général d'appuyer auprès de qui de droit ce vœu qui tend à faire cesser sans retard cette prohibition qui porte à nos produits nationaux le préjudice le plus considérable.

» Le conseiller général soussigné émet le vœu que la convention de commerce conclue le 19 avril 1884, avec la Hollande, soit modifiée concernant les beurres frais qui entrent en France exempts de toute taxe.

» Il demande qu'un droit assez élevé soit établi sur ce produit étranger de façon à empêcher la concurrence désastreuse que les Hollandais font sur nos marchés aux cultivateurs du pays ; car il est surabondamment démontré par cinq années d'expérience que tout l'avantage de ce traité est pour les Hollandais, qui importent en France, tandis que nos produits français n'ont aucun écoulement en Hollande.

Le soussigné demande également la surélévation des droits de douane sur les beurres salés sur les fromages de pâte molle et de pâte dure, produits de nos contrées. »

M. Saulfort émet un vœu, qui est un peu du réchauffé, concernant la durée des billets d'aller et retour pendant l'Exposition. Ce vœu est du reste émis au nom du même bureau.

Des vœux sont légalement émis par MM. Mariage, Albert Legrand, Weil, Duriez, Desmazière, le baron de l'Epine, Bourgeois, Robeulz de Beaurieux, Delecroix, Desmontiers, Basquin, Bernard, de Roost-Waredin.

M. Testelin fait ensuite part de diverses mutations qui ont eu lieu entre des conseillers d'un même arrondissement.

Rapports déposés

M. Outters, d'Hondschoote, donne lecture d'un rapport sur la caisse des retraites (retraite de M. Neckebaert, ancien agent voyer).

M. Bernard lit un rapport analogue sur la liquidation de la pension de retraite de M. Charpy, ancien économe de l'asile d'aliénés de Bailleul et de Mme Codvelle, veuve d'un ancien agent voyer.

M. Hiroux, au nom du 1er bureau, donne un avis favorable à la création d'un octroi à Anor. (Adopté.)

M. Deschodt présente un rapport sur le recouvrement des produits éventuels départementaux ; l'état des créances irrécouvrables s'élève, pour 1886, à 2.201 fr. 49.

Des rapports sont ensuite lus par MM. Delcambre, Morcrette, Lodien.

M. Desmytière, au nom du 3e bureau, donne lecture du rapport sur les secours à accorder pour travaux aux églises et presbytères.

Une somme de 3,000 fr. est accordée à l'église de Caroubrès ; une somme égale à l'église de Steenworde.

Une somme de 1,500 fr. est accordée à l'église d'Arleux, 300 fr. pour l'église d'Aymeries et 300 fr. pour l'église de Wandignies. Ces subventions sont indépendantes de celles accordées par l'Etat.

Une somme de 1 500 fr. est également accordée à la commune d'Avesnes-lez Aubert par l'Etat, pour la construction d'un presbytère ; un avis favorable est donné par le conseil.

Un rapport de M. Outters au nom du 3e bureau propose diverses subventions à accorder aux sociétés de tir à l'arme de guerre.

M. Darche-Levent demande que la somme de 1,700 fr. soit augmentée de 500 fr. pour donner satisfaction à un plus grand nombre d'intéressés.

M. Outters combat cette demande.

M. Duriez demande pourquoi, s'il y a un reliquat, on a diminué la subvention accordée l'année précédente à la société de Bourbourg.

M. Outters répond, à peu près, que tel est le bon plaisir de l'administration.

Les conclusions de la commission sont adoptées avec cet amendement de M. Saulfort que le Conseil décernera directement les médailles, au lieu d'envoyer des subventions en argent.

M. de Carpentier donne lecture d'un rapport concluant à ce qu'une subvention de 500 francs soit accordée au beffroi de Comine. L'adoption ou le rejet des conclusions du rapport est remis à la session d'août, M. Boudouel s'étant plaint de ce que le Conseil municipal n'ait pas fait connaître l'étendue de la subvention qu'il est décidé à accorder.

Des rapports d'intérêt local, relatifs aux chemins, sont lus par MM. Lesmoutiers, Lemaire, Degroote, Bonduel, des Rotours.

M. Demarle-Fetel donne lecture, au nom du 5e bureau, d'un rapport sur les voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais et sur la suite qui a été donnée aux vœux du Conseil général en ce qui concerne ce service.

M. Trystram fait connaître la réponse faite par le ministre en réponse au vœu du Conseil général, renouvelant le vœu qu'un péage proportionnel au tonnage des bateaux soit établi sur le canal de Saint-Denis.

La séance est ensuite levée ; la prochaine séance est fixée à mercredi, 3 heures.

Au moment où les conseillers vont se séparer, M. Bourgeois lit quelques lignes dont il est impossible d'entendre un traître mot. Dont acte.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mardi 30 avril

Entre patron et employé

Par [illegible] sous seings privés de décembre 1888, MM. A[illegible] Cocheteux et Cie, teinturiers-apprêteurs à R[illegible], ont loué à M. Victor Brillon de Lille commerçant en draperies en tous genres, pour une durée de cinq ans commençant le 1er février 1889, devant se terminer le 31 janvier 1894, et aux conditions suivantes : 3 600 fr. d'appointements fixés par an, plus une allocation de 10 centimes par pièce de 50 mètres apprêtée et teinte et de 5 centimes par pièce apprêtée seulement. Si pour la première année, ces appointements et primes n'atteignaient pas 7000 francs, MM. Cocheteux et Cie s'engageaient à compléter cette somme.

M. Brillon n'étant point ensuite entré chez eux, ils l'ont assigné en paiement d'une vingtaine de mille francs de dommages-intérêts, devant le Tribunal de commerce de Roubaix. Il leur a offert 200 francs.

D'après le jugement du 18 février de cette année, dix jours avant la date de son entrée en fonctions, il les informait qu'il désirait ne point donner suite à l'engagement, parce que sa femme et ses parents craignant de ne pas s'habituer à Roubaix, refusaient de l'accompagner. MM. Cocheteux et Cie protestèrent contre son intention de rupture, car ils espéraient que sa présence dans leur teinturerie augmenterait leur clientèle et, d'autre part, ils avaient annoncé son arrivée aux fabricants avec lesquels ils étaient en relations.

Ils l'avaient, dit encore le tribunal, engagé en raison des capacités qu'ils lui reconnaissaient. Le contrat et les conditions de l'engagement témoignent de la valeur personnelle qu'ils lui attribuaient, et de la confiance qu'ils avaient d'obtenir, avec lui, un large supplément d'affaires.

Les premiers juges fixent, dès lors, à 7,500 francs les dommages-intérêts auxquels ils ont droit vis-à-vis du défendeur aux torts de qui la résiliation du contrat de louage de services est prononcée.

M. Victor Brillon a interjeté appel et l'affaire vient d'être plaidée devant la première chambre de la Cour, par Me Devimeux, pour l'appelant, et par Me Allaert, pour les intimés.

L'appelant demande aux magistrats du second degré de juridiction, de réduire les dommages intérêts auxquels il a été condamné. Il s'agit uniquement de savoir si leur chiffre sera minime ou élevé.

Après en avoir délibéré, la Cour, rendant immédiatement son arrêt, a purement et simplement confirmé le jugement.

NORD

Assises du Nord. — La première chambre civile de la Cour a procédé mardi, au tirage du jury, pour la prochaine session.

Nous publierons bientôt la liste de MM. les jurés. Dès à présent, nous pouvons citer quelques noms que nous avons particulièrement remarqués, lorsqu'ils ont été prononcés à l'audience : MM. Charles Jean-Baptiste Lorthiois, Gustave Wattinne, Charles-Joseph Glorieux et Henri-Joseph Six.

PAS-DE-CALAIS

Nécrologie. — M. le marquis Georges de Bertoult vient de mourir subitement à Saint-Omer, à l'âge de 55 ans.

Cette mort met en deuil les familles de Bertoult, de Fontenay, de Geslas de Lespéroux, du Beriel, de Colbert Castle Hill, de la Villegnerif, de Chauvenet et de Rencourt.

Calais. — Hier matin, un domestique conduisant un chariot à quatre roues, attelé de trois chevaux, descendait la route très en pente de la gare d'Ardres au pont Sans-Pareil. Au lieu de tourner la route qui longe le canal, les chevaux continuèrent droit devant eux et l'attelage fut culbuté dans le canal.

Des secours arrivèrent immédiatement et deux des chevaux furent retirés sains et saufs. Quant au domestique et au troisième cheval, ils ne donnaient plus signe de vie, lorsqu'ils purent être retirés.

BELGIQUE

Mouscron. — Nous apprenons avec plaisir que les travaux de construction de l'école des Frères Maristes qui, on se le rappelle, a été détruite par un ouragan, l'année passée, ont été repris. Le bâtiment sera plus vaste, il comprendra deux classes de plus.

— La somme allouée par le gouvernement est relative non à l'église Saint-Vaast à Menin, mais à l'église Saint-Barthélemy de Mouscron.

— Henri Beaucourt, âgé de 15 ans, né à Tourcoing et domicilié à Mouscron, a été arrêté le 29 vers 10 heures du soir, par les douaniers de la Marlière, porteur de 6 kil. de café vert.

Le chemin de fer de Roulers-Menin. — Les travaux de la nouvelle ligne ferrée de Menin à Roulers sont poussés avec une grande activité.

On travaille ferme et on espère que cette ligne pourra être accessible au public pour le mois de septembre.

Courtrai. — Des voleurs se sont introduits dans la maison de Mlle B..., dans la rue du Parc, à Courtrai, et y ont fait main basse sur 8,000 fr. en obligations et billets de banque.

Les auteurs sont inconnus.

Comines. — Deux contrebandiers belges avaient passé la frontière française, se dirigeant vers Lille, avec une charrette, attelée d'un cheval, dans laquelle se trouvaient quatre cents kilos de tabac.

Arrivés à Quesnoy-sur-Deûle, nos individus furent rencontrés par des douaniers français ; les fraudeurs, se voyant pincés, reprirent de dare dare le chemin de la Belgique. Mais de nouveaux douaniers les attendaient.

Comme ils passaient bride abattue la frontière à Wannelin, les gendarmes belges se mirent à leur poursuite après avoir prévenu leurs collègues de Comines, et les contrebandiers furent bientôt arrêtés pour avoir introduit en Belgique du tabac sans payer les droits d'entrée.

La voiture, le cheval et les quatre cents kilos de tabac ont été confisqués et les fraudeurs écroués à la disposition du parquet.

Chambre des représentants. — Mardi a eu lieu une longue discussion sur les droits d'entrée pour vieux fers et fontes brutes. Faut-il abolir ces droits ? Quelques députés de Charleroi et de Mons disent oui. Ils appuient une pétition dans ce sens. M. le ministre des finances y est opposé. L'intérêt de l'industrie du fer, autant que l'intérêt du Trésor, veut qu'on conserve ses droits. Tel est l'avis de M. Auscon.

Un éléphant gourmand. — Lundi matin la ménagerie Wombell se dirigeait vers Nivelles en passant par Longtain. Une femme de Jolimont venait au marché de la Louvière, un large panier contenant du fromage et du beurre sur la tête. L'un des éléphants, en passant, réussit à enlever dix fromages et trente-deux livres de beurre.

Vous voyez d'ici la surprise de la femme lorsqu'elle sentit ainsi son panier si considérablement allégé ; on la remboursa.

Les Belges au service de la France. — La première chambre du tribunal, au dire du *XIXe Siècle*, a décidé que le sous-officier Charles Dutilleul, d'origine belge, qui refusait de servir plus longtemps dans l'armée française, était dans son droit.

Un crime à Nazareth. — Le parquet de Gand s'est rendu, hier, à Nazareth, pour instruire un crime commis en cette commune. Un individu avait eu des relations avec une fille de la localité et après l'avoir rendue mère, refusait de l'épouser. Le frère de la jeune fille a voulu venger l'honneur de sa famille en portant un coup de couteau dans le ventre de son séducteur. L'état de celui-ci paraît désespéré.

Grève aux forts de la Meuse. — Les ouvriers employés au fort de Cognelée se sont mis en grève. Ils réclament une majoration de salaire. La gendarmerie parcourt les campagnes environnantes.

FEUILLETON DU 2 MAI. — N° 29

LA CHAMBRE ROUGE

par Pierre ZACCONE

PREMIÈRE PARTIE

Père et mère inconnus

XIV

— Ce que vous me demandez est si grave ! murmura Germain.

— Et, d'abord, répondez !... Pierre Gilbert n'est pas coupable, n'est-ce pas ?

— Non ! non ! ce n'est pas lui !

— Mais l'autre, vous le connaissez ?

— Oui ?

— Le voleur ?

— Plus bas ! plus bas.

— C'est Giral ?

Le vieux serviteur se tut ; il était oppressé ; la sueur perlait à son front ; un voile obscurcissait sa vue.

Il était à bout de forces.

— C'est trop d'émotion, dit-il d'une voix faible ; n'en demandez pas plus aujourd'hui ; je sens que je ne pourrai vous en dire davantage. Ne m'interrogez plus, laissez-moi. Seulement, demain, si vous voulez revenir...

— Vous parlerez ?

— Et je vous dirai tout.

Paul se leva.

— Soit, dit-il, remettons à demain. Je vais me retirer... mais vous avez promis, vous parlerez ?

— Demain.

— A demain donc, et merci pour le service que vous m'aurez rendu.

Paul gagna la porte.

Mais au moment où il en atteignait le seuil, il se retourna brusquement.

Ralph s'était traîné à sa suite et il grognait doucement.

Paul lui fit une dernière caresse.

— Non, je ne t'oublie pas, dit-il en prenant son gros museau dans sa main, bon et excellent Ralph, et j'espère que tu vivras assez pour revoir ton maître !

Sur ces mots, il alla rejoindre le capitaine, qui fumait sa pipe en compagnie de Mariette, et ils retournèrent à l'hôtel.

Sur ces mots, il alla rejoindre le capitaine, qui fumait sa pipe en compagnie de Mariette, et ils retournèrent à l'hôtel.

Son cœur se dilatait dans sa poitrine ; la certitude d'un dénoûment favorable et prochain exaltait sa pensée ; le sombre horizon se dégageait enfin des derniers nuages.

Jamais il ne s'était senti si heureux.

En rentrant à l'hôtel, on lui remit une lettre qui venait de Morlaix, et dont la suscription était de l'écriture de son père.

Il monta rapidement à sa chambre et s'empressa de la lire.

Pierre Gilbert lui donnait de nombreux détails s